



PLAN LOCAL D'URBANISME

15U14

Rendu exécutoire
le



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Date d'origine :

Septembre 2018

4d

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **28 septembre 2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **27 Septembre 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01

Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° ER	REFERENCE PARCELLE CADASTRALE	EMPRISE	BENEFICIAIRE	DESTINATION
ER n°1	zone UC Section AL, parcelle n°93 (en partie)	1 867 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Aménagement ou extension d'équipements publics, notamment scolaires
ER n°2	zone A Section ZH, parcelle n°9 (en partie) Section AB, parcelle n°20 (en partie)	2 400 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Traitement paysager à créer
ER n°3	zone UF Section AL, parcelles n°70, 71, 72, 73 et 226 (en partie)	263 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Création d'une voie de desserte entre la rue du Jeu d'Arc et le chemin l'Erault.
ER n°4	zone UE Section AA, parcelles n°86 et 87	655 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Création d'une voie d'accès au bâtiments d'activités depuis la RD1017
ER n°5	zone 1AUp Section ZB, parcelle n°42	6 350 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Création d'une aire de sports et de loisirs entre la rue de la Plaine et la rue du Jeu d'Arc
ER n°6	zone UC Section AL, parcelles n°30 (en partie) et 47	4 432 m ²	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Extension des bâtiments de la CCPE, emprise vouée à accueillir des équipements d'intérêt collectif
ER n°7	zone UCj Section AL, parcelle n°30 (en partie)	7 110 m ²	Commune d'Estrées-Saint Denis	Aménagement d'un espace public de type jardin public

Emplacement réservé n°1
Section cadastrale AL parcelle n°93



Echelle : 1/1000

0 10 20 30 m



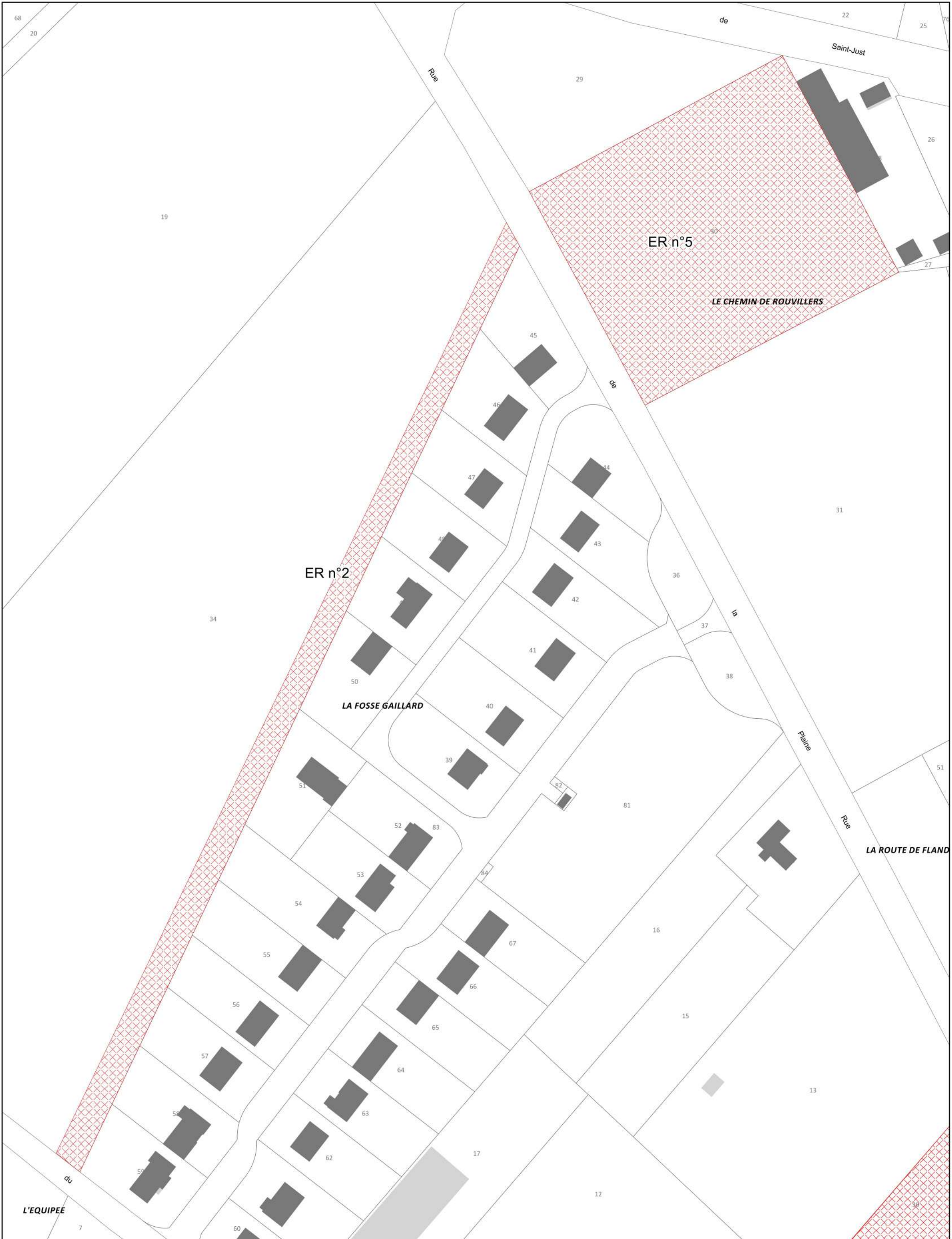
Emplacement réservé n°2
Section cadastrale AM parcelle n°34

Emplacement réservé n°5
Section cadastrale AM parcelle n°30



Echelle : 1/1000

0 10 20 30 m



Emplacement réservé n°3
Section cadastrale AL parcelles n°70, 71, 72, 73 et 226



Echelle : 1/1000

0 10 20 30 m



Emplacement réservé n°4
Section cadastrale AA parcelles n°86 et 87



Echelle : 1/1000
0 10 20 30 m



Emplacement réservé n°6
Section cadastrale AL parcelles n°30 (en partie) et 47

Emplacement réservé n°7
Section cadastrale AL parcelle n°30 (en partie)



Echelle : 1/1000

